



EPALINGES

## PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 4/2009

**Concerne : demande de crédit pour l'achat d'un nouveau bus scolaire en remplacement du véhicule existant**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

### 1. Préambule

Le bus scolaire actuel, un Renault Master T35, Diesel, datant de 2001, présente des signes évidents de fatigue, vu les nombreuses réparations successives dont il a fait l'objet au cours de ces derniers mois, pour ne pas dire dernières années. Affichant aujourd'hui 136'000 kilomètres au compteur, dont la quasi-totalité ont été effectués sur le territoire communal, ayant une topographie, faut-il le rappeler, pour le moins "accidentée", il est temps de prévoir son remplacement.

### 2. Nouveau véhicule

La Municipalité étudie actuellement plusieurs offres, venant notamment de garagistes représentant les marques Renault et Nissan, étant entendu que ces derniers s'engagent à reprendre le bus actuel, et que le modèle qui sera retenu répondra en tous points aux dispositions légales en vigueur.

### 3. Coût

Selon les devis rentrés, le coût relatif à l'acquisition de ce nouveau bus scolaire est de CHF 90'000.--, somme à laquelle il convient de déduire le montant de la reprise du véhicule actuel, à savoir CHF 14'000.--.

Coût de l'opération : CHF 76'000.--.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

**4. Conclusions**

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis de la Municipalité N° 4 du 19 janvier 2009,
- étant donné le rapport de la Commission des finances,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 76'000.-- (septante-six mille francs) pour l'acquisition d'un nouveau bus scolaire en remplacement du véhicule existant;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 19 janvier 2009

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Yvan Tardy

Alexandre Good

**Municipaux délégués** : MM. Daniel Christen & Pierre Jolliet